

Monsieur

Jacques Chirac

Président de la République et candidat présidentiel

Palais de l'Élysée

Paris

Monsieur le Président de la République et le candidat présidentiel,

Je serais honoré si vous pouviez examiner avec attention la présente lettre franche, de la conscience et publique.

Votre charme personnel et votre initiative claire et franche, que vous avez montré, il y a cinq ans, quand vous avez annoncé votre candidature présidentielle, m'ont fait l'impression du personnage méritant d'obtenir la confiance et le soutien du peuple français.

Pendant votre Présidence, la France a continué son bon développement dans plusieurs directions. Pendant ce mandat présidentiel ma famille et moi, nous sommes honorés la citoyenneté française.

Professeur français Dr Radomir Achkovitch et moi, nous vous avons prié d'accepter notre appel du 12 mars 1998 :

« Appel

Nous appelons à vous, M. le Président, de ne pas soutenir les revendications pour une autonomie nationaliste du Kosovo, de ne plus soutenir l'ignorance des droits de l'homme en Serbie, de ne pas approuver la suite du génocide contre les Serbes au Kosovo – sud-ouest de la Serbie.

Nous faisons appel à vous, M. le Président, d'aider le développement d'une coexistence pacifique et mutuellement tolérante, basée sur les droits et devoirs égaux de tout le monde, citoyens et immigrants, comme partout dans le monde civilisé.

Nous appelons à vous, M. le Président, de vous engager pleinement dans le cadre de vos pouvoirs, afin de libérer la Serbie et le Monténégro des sanctions et de normaliser la situation. »

Vous l'avez ignoré malgré que vous sachiez les faits suivants :

- ° La constitution de la R. F. S. (ex-) Yougoslavie ne donnait aucun droit de séparation à ses républiques. Elle ne permettait l'autodétermination jusqu'à la séparation qu'aux peuples yougoslaves. La France reconnaît la R. F. E. Yougoslavie et sa constitution. Malheureusement, la France a soutenu les séparations non – constitutionnelles de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie et Herzégovine et de la Macédoine.
- ° Les occidentaux et la France appréciaient les référendums de tous les peuples yougoslaves sauf ceux des Serbes en Krayina, Slavoniya, Bosnie et Herzégovine.
- ° Les Serbes n'ont pas commencé la guerre en R. F. S. Yougoslavie. Ils étaient forcés de se défendre pour ne pas être massacrés comme pendant la deuxième guerre mondiale par les fascistes albanais, allemands, croate et musulmans de Bosnie et Herzégovine.

- ° La Serbie permettait aux Albanais d'immigrer en Serbie – Kosovo et Métohiya - pendant les décennies pour éviter la dictature dans leur pays natal. Ils ont obtenu les droits d'homme dépassant largement les droits d'immigrants dans les pays occidentaux. Mais, ils n'étaient pas satisfaits : ils ont demandé la répétition de l'occupation albanaise de Kosovo et Métohiya de la deuxième guerre mondiale, et leur séparation de la Serbie, ce que Hitler et Mussolini ont fait en établissant l'état fasciste – la Grande Albanie. Ils organisaient leurs groupes terroristes opérant contre l'autre peuple, en particulier contre les Serbes, au Kosovo et Métohiya.
- ° Le Gouvernement de la Serbie essayé d'arrêter actions des terroristes albanais. (Je dois clarifier ici que je ne soutenais pas Monsieur Slobodan Miloshevitich, qui n'est pas plus responsable, par ma connaissance, pour la tragédie des guerres en Yougoslavie que les autres leaders d'état yougoslaves et occidentaux : j'étais le candidat présidentiel en Serbie, donc l'opposant officiel à lui 1990, je lui ai écrit personnellement deux fois, mars 1991 et novembre 1993, pour résigner, et officiellement au Parlement de la R. F. Yougoslavie pour sa démission, mai 2000.). Chaque gouvernement est obligé d'appliquer toutes les mesures légitimes et adéquates contre les terroristes pour arrêter leurs actions et pour assurer la sécurité et la liberté au peuple.

Malgré tous ces faits, vous avez fait l'ordre à l'armée française de participer dans les agressions de l'OTAN pour tuer le peuple innocent, pour bombarder et détruire la République Serbe, la Serbie et le Monténégro, pour polluer leur aire, eaux et terre, dont les conséquences sont d'une durée trop longue, pour faire les dommages de la valeur estimer de l'ordre de deux cents milliards euros. Ces bombardements étaient, j'évalue, les crimes contre le peuple innocent, contre la vérité, contre l'humanité et contre la paix.

Quel exemple avez vous donné aux terroristes partout, aussi en France? Pendant votre Présidence, le crime a augmenté ici. Au cours de votre campagne actuelle vous promettez d'arrêter le crime en France. Comment peut-on vous en croire ?

C'est 24 mars aujourd'hui, le jour tragique pour le peuple serbe et pour la Serbie et le Monténégro, mai aussi le jour de la honte, je pense, du Président et du Gouvernement actuels français qui ont fait l'ordre à l'armée française pour bombarder le peuple serbe innocent, le peuple qui était traditionnellement allié et amical, qui a commencé les premiers combats au monde contre le fascisme 1941, (sous le commandement du colonel Drazha Mihailovitch, qui était formé avec général de Gaulle dans l'Académie militaire française), qui gardait un culte de l'amitié francophone. (Ma famille et moi, nous étions éduqués en esprit de l'amitié francophone – serbe. Ces sentiments aux peuple français nous sont inspirés de venir en France et d'appliquer pour la naturalisation.)

La France a besoin, je pense, d'un Président qui ne répétera jamais une telle action criminelle contre le peuple innocent, contre la vérité, la liberté, l'humanité et la paix. La France a besoin d'un personnage capable de monter plus le prestige du pays par les moyens pacifiques, qui est capable de sauvegarder les relations internationales amicales et d'établir les nouvelles.

Je regrette profondément que vos engagements militaires contre la République Serbe, la Serbie et le Monténégro m'empêchent de voter pour vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République et le candidat présidentiel, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Lyubomir T. Gruyitch, D. H. C.
Professeur des Universités
20, rue Gaston Defferre
90000 Belfort